

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/17

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 00
Procurations : 03
Votants : 30

Pour : 30
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 février 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane ,M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M.CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette

EXCUSES : M. BONNAT Christian, M. GOUDIER Jean-Louis, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme HILAIRE-GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. BARRY Jacques

Objet : Versement de la subvention de fonctionnement au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) – Exercice 2026

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R.123-25,

Vu les statuts de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus,

Le Président rappelle que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays de Nexon – Monts de Châlus met en œuvre pour le compte de la communauté de communes sa compétence relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire.

A ce titre, la Communauté de communes verse chaque année une subvention au CIAS afin de lui permettre d'assurer le fonctionnement des services qu'il offre : ALSH, crèches, REP, Service Mandataire d'Aide à Domicile... Cette subvention est déterminée annuellement en fonction des besoins du CIAS.

Au regard du budget prévisionnel 2026 du CIAS, le Président propose d'attribuer une subvention de fonctionnement au CIAS d'un montant de 625 000€ au titre de l'exercice 2026.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'attribuer** une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2026 d'un montant de 625 000€ maximum au Centre Intercommunal d'Action Sociale.
- **décide de verser** cette subvention sous forme d'acompte en fonction des besoins réels.
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 février 2026.

Le Président,
Emmanuel DEXET

Acquiescence de réception en préfecture
087-200070566-20260224-D2026-17-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2026